

## I

## La violence à l'école : le cas d'un village au Togo

SANS pour autant l'abolir, c'est en 1976, qu'une allusion a été faite pour la première fois (et la dernière aussi) au « *problème de châtiement corporel dans les écoles* » lors du mini-congrès de Sokodé (1). Au Togo, la violence physique fait partie, pourrait-on dire, des moyens pédagogiques dont l'enseignant dispose pour accomplir son métier et pour atteindre de meilleurs rendements (selon lui). Les grands établissements secondaires de Lomé comme le Lycée de Tokoin, le Collège protestant ou le Collège Saint-Joseph y ont recours, surtout dans les petites classes. Il en est de même des établissements à l'intérieur du pays : le Lycée de Kpodzi ou celui de Sokodé. Sur toute l'étendue du territoire, et plus particulièrement dans les zones rurales, on pense que les enseignants n'hésitent pas à pratiquer la violence physique sur leurs élèves. Être censeur, c'est jouer un rôle mal-famé aux yeux des élèves. Sur la base des témoignages reçus qui s'accordent pour le prouver, on peut dire que l'usage de la violence physique dans les écoles est un fait général en Afrique. Mais au Togo, c'est surtout au niveau de l'enseignement primaire que celle-ci est pratiquée et ce, de façon systématique. Au sortir de l'école, on peut rencontrer un élève, le visage tuméfié, le crâne bosselé, le corps boursoufflé, ou le nez ensanglanté... La main d'un enseignant a frappé !

Ce succinct essai, témoignage personnel, relate des faits quotidiens qui se sont déroulés au cours de ma scolarité primaire dans un village (peu importe son nom) du Togo. Ce sont, si l'on veut, des souvenirs d'enfance. Mais un récent séjour dans ce village a montré que l'évolution, de ce côté, y fait des pas difficiles.

### Pratiques de la sanction à l'école

S'il revient à la mémoire des élèves qui sont passés par l'école du village en question des souvenirs de leurs enseignants, c'est

sans doute l'image d'un éducateur répressif, voire tortionnaire, qui dominera. L'exécution des activités inscrites à « l'emploi du temps », qui ponctuent toute la scolarité de l'élève, comporte des sanctions dépassant largement l'idée de correction, et dont l'arbitraire le dispute à la méchanceté pure et dure. Le bâton, fidèle compagnon « pédagogique » de l'enseignant, l'assiste systématiquement dans les séances d'écriture, de lecture, de dictée préparée ou contrôlée, de calcul mental, d'arithmétique, de récitation (par cœur), de leçons d'histoire, de géographie, de sciences naturelles (dites « leçons de choses ») et de travaux manuels. Le moindre retard aux cours ou aux messes (2), le moindre chahut ou manquement à la volonté de l'enseignant, le signal qui interdit l'usage des langues maternelles à l'école sont assortis de sanctions souvent disproportionnées par rapport à l'acte incriminé. A ces raisons principalement scolaires, s'ajoutent des causes extra-scolaires : des parents (surtout le père), pour sanctionner les fautes domestiques de leurs enfants (désobéissance, mauvaises fréquentations, sorties nocturnes), n'hésitent pas à recourir aux bons services de l'enseignant. Dans ces cas, les châtements sont plus sévères car l'enseignant estime avoir reçu explicitement l'assentiment des parents. Cette démission parentale peut se comprendre de la manière suivante : l'enfant, scolarisé, est perçu comme participant à un autre monde de savoir, inaccessible aux parents (3), et l'enseignant qui l'a régénéré par l'inculcation d'un nouveau système de valeurs et de savoir devient son père et a le droit de le corriger. Somme toute, le parent ne fait que respecter le droit du nouveau géniteur de l'enfant. Ce qui n'empêche pas que des parents corrigent personnellement leurs enfants. Il convient aussi de remarquer que certains parents ne sont pas des plus tendres dans les châtements qu'ils infligent à leurs enfants. D'autres raisons peuvent être à l'origine du châtement : par exemple, le transfert de l'agressivité due à une scène de ménage, au niveau de l'école par l'enseignant, le mécontentement résultant du droit de cuissage non satisfait (les filles en savent long, qui, pour la plupart du CE 1 au CM 2, sont en âge de se marier), ou tout simplement la tête de l'élève qui ne plaît pas.

Certains enseignants ont un sens très aigu de la symbolique des couleurs, laquelle annonce à la classe la température du jour. Lorsque l'enseignant est vêtu de rouge et/ou de noir, cela annonce le mauvais temps. Ces deux couleurs (surtout le rouge) symbolisent l'ire de l'enseignant et se portent de préférence le vendredi, dernier jour ouvrable de la semaine scolaire, que les élèves ont fini par appeler « *le Vendredi Saint* ». La tenue vestimen-

(1) *Premier Conseil national du RPT tenu à Sokodé du 10 au 13 novembre 1976*, Lomé, Secrétariat administratif du RPT, janvier 1980, p. 5.

(2) L'école en question était confessionnelle et le curé participait aux châtements.

(3) L'opposition entre un « savoir scolaire » (*sukulununya*) et un « savoir domestique » (*apemenunya*) est courante dans les conversations. Vieux débat entre « moderne » et « traditionnel » ?

taire typique de l'enseignant à cette occasion peut comporter une chemise noire, des chaussettes rouges et, pour rehausser le tout, des lunettes noires dissimulant le regard. Le blanc symbolise généralement le beau temps, tandis que les autres couleurs sont ambivalentes, autrement dit peuvent annoncer le beau ou le mauvais temps suivant les humeurs de l'enseignant. Il est frappant de constater que la symbolique des couleurs se retrouve de la même manière dans d'autres villages aussi éloignés les uns des autres qu'Asahun, Anécho, Kablekopé, etc. Un syndicat d'enseignants aurait-il recommandé cette symbolique à ses adhérents ? Il est fort vraisemblable que des échanges informels entre enseignants auraient permis sa vulgarisation dans le pays.

On peut classer les méthodes de châtement employées en deux grandes catégories : d'une part, les châtements corporels avec coups, que l'on peut définir comme ceux où les coups portent directement sur le corps dans le but de provoquer une douleur immédiate et intense chez l'individu que ce coup atteint et, d'autre part, les châtements corporels sans coups. Ceux-ci ne font appel qu'accessoirement aux coups, et la douleur qu'ils suscitent est, certes, intense et réelle, mais moins violente et immédiate. Dans ces deux catégories, chaque enseignant puise selon son imagination, adapte des éléments aux circonstances en les couplant ou en les dissociant, tempère ou accentue leurs effets selon ses sautes d'humeur et selon la tête et les antécédents de l'élève.

#### *Les châtements corporels avec coups*

En tête du premier groupe se trouve la fessée (*egbime popo*). Elle est une pratique courante dans l'établissement fréquenté, et prend parfois des formes dramatiques. Tout, à l'école, peut donner lieu à la fessée. Cependant, la dictée (l'orthographe) est la discipline où elle intervient le plus souvent. Avant une séance de dictée, l'enseignant pose son barème : à tel nombre de fautes, tel nombre de coups. La dictée préparée qui se fait le vendredi après-midi, est l'épreuve (combien redoutable !) la mieux cotée à la bourse des coups et fessées. Parce que le texte est lu et décortiqué, les mots rebutants aplanis, la complexité des accords grammaticaux démêlée, l'élève est censé ne plus faire de fautes. Aussi l'instituteur, en tenue symbolique pour l'occasion, n'hésite-t-il pas à fixer haut le barème : à une faute, je m'en souviens, correspondent en général quatre coups. Il n'est pas rare de voir un élève rivaliser avec ce barème élevé en réalisant l'exploit de ramasser plus de vingt fautes. Michel A., élève de CM 1, battit le record de vingt-cinq fautes. Il reçut le lundi suivant les cent coups de fessée, répartis en deux temps : « *fifty ning, fifty noon* », selon l'expression ironique et méchamment pittoresque de l'enseignant (4). Maintenu couché à plat ventre sur une table par quatre

(4) Forme elliptique de « *fifty morning, fifty afternoon* » : 50 le matin, 50 l'après-midi.

solides costauds de la classe qui lui paralysent les membres, dépouillé de force de ses vêtements qui pourraient amortir le choc des coups, Michel but son supplice jusqu'au bout. Les dictées contrôlées, qui ont lieu le mardi après-midi et dont le barème des coups est moins élevé, mais où les élèves collectent autant de fautes, sinon plus, qu'en dictée préparée, sont sanctionnées de la même façon. Les filles, lorsqu'elles ne sont pas dans les bonnes grâces de l'enseignant, sont logées à la même enseigne que les garçons. Il arrive même que des élèves craintifs et se débattant beaucoup, soient ligotés avant de recevoir ces fessées pharaoniques.

Un autre châtement que prisent les enseignants de cette école est ce que les élèves appellent « *agbovia* », qui consiste à rouer l'individu de coups (5). Contrairement à la fessée dont les coups sont portés en général verticalement sur le postérieur, dans l'« *agbovia* », les coups visent principalement le haut du corps (la cage thoracique) et sont donnés horizontalement. Il est utilisé à cet effet un arbuste ligneux (*atiteti*) qui a la propriété d'être particulièrement flexible et résistant. Comme une lanière, il s'enroule autour du corps, labourant la chair et y creusant de profonds sillons. Maître A., surnommé « *Tsitsavi* » (Petit-maître), aujourd'hui décédé, âgé à l'époque de soixante-dix ans, polissait les angles de ses jeunes élèves de garderie par ce châtement. Certains jeunes du village, comme Godfried D., portent encore les stigmates de cette époque douloureuse. L'anatomie des filles ne s'y prêtant pas, ce châtement semble être réservé aux garçons.

La paume de la main, le bout des ongles, le crâne, la joue, respectivement sanctionnés par le bâton (*alomepopo*), la règle, le poing (*kontututame*), la main ouverte (*tomepopo*), sont sollicités pour des délits mineurs (omission d'un accent, reprise d'un mot en lisant, etc.) ou pour compléter d'autres châtements. Ils consistent, dirai-je, les hors-d'œuvre ou les desserts par rapport au plat de résistance de la fessée.

#### *Les châtements corporels sans coups*

Dans cette catégorie, on note le supplice qu'on pourrait appeler le supplice des bras en croix (ou en balance). Comme l'indique son nom, il consiste à étendre bien horizontalement les bras pour recevoir dans chaque main une charge d'un certain poids. En général, l'on y met le quart d'un « *bloc de dix* », soit environ deux à trois kilos. L'élève est contraint de garder ses bras en équilibre et, lorsque ce dernier est rompu, l'enseignant intervient pour lui asséner des coups sous les coudes dans le but de rétablir l'équilibre. La poursuite de la réalisation de cette fin peut faire dégénérer ces petits coups en fessées pharaoniques ou en « *agbovia* ».

La punition du « *piquet* » (6) consiste, quant à elle, à se plier

(5) Argot eve qui reproduit le sifflement du bâton sur le corps.

(6) En français, si le signifiant est le même, il a en revanche un autre signifié.

en deux et à toucher le sol du bout du médus, d'une part, et, d'autre part, à se tenir sur une seule jambe, puis à lever et à maintenir l'autre dans le prolongement du reste du corps. Comme dans le supplice des bras en croix, l'enseignant peut intervenir en cas de rupture de l'équilibre. La sanction dont je me rappelle encore est le séchage au soleil, lequel correspond mieux au sens français du mot « *piquet* » et consiste à se tenir debout, immobile au soleil dans la cour de l'école pour une durée dont la longueur dépend du fait du prince. Enfin, on peut noter la mise à genoux, trop anodine pour attirer vraiment la faveur de l'enseignant, à moins qu'il ne lui soit associé une autre sanction.

### La résistance à la sanction

Dire que les élèves subissent passivement ces châtements serait inexact. Ils résistent à cette violence de diverses manières au point de donner l'impression d'une guérilla. Face à la violence des enseignants, les mères (plus elles que les pères), sont les premières à les prendre à partie. La résistance des élèves revêt principalement deux formes : elle peut être violente et épouser les formes de la violence qui l'a engendrée ; elle peut aussi être occulte et faire appel à la sorcellerie.

C'est de nuit que les élèves organisent leur résistance contre la brutalité de leurs enseignants, laquelle résistance peut être le fait d'une initiative individuelle ou concertée. Un procédé souvent employé est de tendre une embuscade à l'enseignant. Ils repèrent l'itinéraire qu'il emprunte habituellement pour ses rendez-vous galants, ses visites aux parents d'élèves, etc. L'embuscade est constituée de tessons de bouteilles, d'épines et de tout autre objet pointu. Ou l'enseignant est attendu au coin de la rue par des frondes. C'est le cas de l'enseignant Michel T. Réputé pour sa brutalité, il a été surnommé « *Maître trois œil* » en raison d'une bosse au front consécutive à une attaque à la fronde. Il arrive aussi que les structures sociales soient mises à contribution : ainsi, les élèves qui participent aux groupes chargés de veiller sur le village (*zangbeto*) en profitent pour passer à tabac des enseignants qui n'ont pas respecté l'interdiction de sortir la nuit. Parfois (mais rarement), la résistance dégénère en combats au corps à corps entre enseignants et élèves. A la fin de l'année scolaire 1961-62, pour une banale affaire de craie survenue entre un élève, par ailleurs cousin germain d'un enseignant, celui-ci exigea que pareil affront soit lavé par la fessée. Le refus catégorique de l'élève a entraîné des échanges de coups de poing. Saisissant l'occasion, la classe, puis la quasi totalité de l'école, participa à une bataille rangée entre enseignants et élèves. Cette subite explosion d'agressivité accumulée durant toute une année a été considérée comme une épopée historique qu'il arrive encore de raconter dans les causeries.

La résistance occulte est plus couramment pratiquée. Mais pour être occulte, elle n'en demeure pas moins violente dans l'intention

poursuivie. Le port de gris-gris (*ébo*) et l'usage de poudres magiques (*eti*) par les élèves ont pour vertu de paralyser ou d'atrophier les membres de l'enseignant ou bien encore de le rendre impuissant si jamais il les battait. Le *voult* de l'enseignant (7) est soumis à toutes sortes de manipulations maléfiques : noyade, vente de son âme au dieu Dulegba, envoi de son corps d'effets maléfiques, etc. Le *voult*, comme l'effigie d'une personne qu'on brûle, est le support de la décharge de l'agressivité refoulée qui ne vise rien moins que la mort de la victime. Dans le contexte culturel, la résistance occulte a des effets : elle oblige les enseignants, d'une part, à investir une partie de leurs modestes ressources dans des moyens occultes de « blindage » (*akpobo*), et d'autre part, à freiner quelque peu leur propension à sanctionner aveuglément les moindres fautes. On sait que les élèves qui ont une certaine réputation en matière de sorcellerie sont particulièrement craints par leurs enseignants, quand bien même rien de sérieux ne justifie cette réputation dissuasive.

Les rumeurs souvent fausses, les surnoms pittoresques et triviaux que les élèves véhiculent, participent à la résistance dans la mesure où ils détruisent la portée de l'autorité des enseignants par le discrédit qu'ils jettent sur eux. Certains enseignants ont perdu définitivement leur vrai nom pour ne garder que des surnoms. C'est le cas de « Maître *Avangala* » (« le pénis érigé »), plus expert en fessée qu'en aucune autre matière, la verge constamment appliquée au postérieur de ses élèves lui a valu ce sobriquet ; ou de « Maître *Kpakpavi* » (« le petit canard ») en raison de ses mâchoires prognathes qui claquent à chaque coup de fessée comme pour mieux faire pénétrer la douleur dans la chair ; ou encore de « Maître *Agbo* » (« Maître bélier ») qui défonce les crânes avec ses poings. D'autre part, il n'est pas rare de voir fleurir sur les murs du village des dessins érotiques où le nom de tel enseignant figure en compagnie d'une de ses élèves. Ceci peut aller très loin : en 1961, le directeur de l'école a été révoqué de ses fonctions après enquête. On peut évoquer d'autres modes de résistance, par exemple à l'occasion des travaux manuels qui sont en fait un système d'exploitation économique institué au profit de l'enseignant : le champ de l'enseignant est intentionnellement mal labouré, la pêche délibérément infructueuse, le fagot de bois de combustion réduit à quelques brindilles.

\*

\*\*

La pratique du châtiment corporel s'inscrit moins dans une conception pédagogique que dans un rapport de forces très inégal au profit de l'enseignant. L'école, perçue aux yeux de beaucoup comme un moyen de promotion, semble justifier l'usage de la

(7) Sur le *voult*, voir J. Ramalanjoana, « La sorcellerie », *Penant* 77 (718), octobre-décembre, 1967, p. 447-461.

brutalité, marteau-pilon permettant d'enfoncer dans le crâne de l'élève l'instruction et les nouvelles valeurs qu'elle implique. On comprend dès lors la raison pour laquelle la violence scolaire évoquée dans le discours politique n'a jamais fait l'objet d'aucune mesure d'abolition. Comment l'autorité politique le ferait-elle, elle qui a aussi recours aux fessées, aux matraquages, aux passages à tabac et aux tortures scientifiques menées discrètement par des experts nord-coréens ? Il ne faut pas attendre beaucoup non plus du côté des débats incessants sur la qualité de l'enseignement et le dysfonctionnement de l'école africaine, qualifiée de « *défoliant culturel* » (8), pour contrecarrer les châtimens corporels. L'on ne peut s'empêcher de voir en partie une relation de cause à effet entre la brutalité de ces moyens pédagogiques et le taux de déperdition (abandons et redoublements) très élevé au niveau primaire. En 1970-75, il a été de 50,8 % pour le CP 1, 32,3 % pour le CP 2, 36,5 % pour le CE 1, 26,5 % pour le CE 2, 35,9 % pour le CM 1, pour l'ensemble du Togo (9). Au niveau du village en question, ce taux serait sans nul doute plus élevé, car nombre d'élèves ont dû abandonner l'école, ne pouvant plus supporter la hargne des châtimens infligés, quand bien même l'école est perçue comme l'outil de promotion sociale. On comprend alors que ceux qui ont franchi le cap du primaire à l'époque, adoptent fièrement le comportement du héros et se considèrent comme ayant atteint le faite du savoir. Force est de constater qu'à l'heure actuelle le recul du temps a positivement tourné dans les souvenirs ces périodes douloureuses. À l'école cependant, la fessée pharaonique sévit toujours.

C.-M. Toulabor

(8) *La Croix*, 19 mars 1980.

(9) J.-K. Gozo, *L'inadéquation du système d'enseignement togolais face au*

*développement agricole*, 1s.1.1, 1977, 3<sup>e</sup> cycle, p. 68.